

Contentieux des élections législatives

Le point des recours reçus au Conseil constitutionnel à la date du jeudi 26 novembre 2020

Dans le cadre du contentieux des élections législatives du 22 novembre 2020, le Greffe du Conseil constitutionnel a reçu six (06) recours. Il s'agit du :

- Recours en annulation du scrutin dans les quatre (04) bureaux de vote de la commune de Banh, recours formulé par KOUMARE/OUILLIO Zalissa.
- Recours en annulation des élections dans trois communes de la province de la Sissili (Bieha, Léo et Silly), recours introduit par IDO Alitou et six (06) autres.
- Recours contre la régularité du scrutin législatif du 22 novembre 2020 dans le bureau de vote n° 1 du CEG de Imasgo dans la province du Boulkiemdé, recours de YAMEOGO Singapinda dit Jean et deux autres.
- Recours en annulation des élections dans la circonscription électorale du Sourou, recours introduit par le Président national du PDIS-LAAFIA.
- Recours en annulation des élections dans la circonscription électorale de la Tapoa, recours formulé par le Président national du PDIS-LAAFIA.
- Recours contre la régularité du scrutin et du dépouillement des élections législatives du 22 novembre 2020, recours formulé par BELEMOU Lassina et deux autres.

DCP/CC.